

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4384

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Hameau de Trèves Pâques - Aménagements paysagers et VRD - Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant de substitution au bénéfice de la société Hors Champs**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1456 en date du 23 juin 2003, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre dans le cadre des aménagements paysagers et voirie et réseaux divers (VRD) du hameau de Trèves Pâques situé à Collonges au Mont d'Or. Ce marché a été notifié sous le numéro 030543Z le 25 septembre 2003 au groupement Olivier Poëtte-Opus aménagement pour un montant de 115 344,00 € HT, soit 137 951,42 € TTC.

Par acte sous seing privé en date du 23 septembre 2005 à Lyon, monsieur Olivier Poëtte a institué une SARL d'architecture, paysage et urbanisme, dénommée Hors Champs, immatriculée le 25 octobre 2005 au RCS de Lyon et dont il est le gérant.

Le siège social de la SARL Hors Champs est situé 24, avenue Joannès Masset - Bâtiment A à Lyon 9°.

En conséquence, il conviendrait d'établir un avenant autorisant la société Hors Champs à se substituer à monsieur Olivier Poëtte au sein du groupement des maîtres d'œuvre titulaire du marché précité.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant de substitution ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant de substitution au marché n° 030543Z concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et voirie et réseaux divers VRD du hameau de Trèves Pâques situé à Collonges au Mont d'Or ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Cet avenant de substitution se fera au bénéfice de la SARL Hors Champs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,